



Dénoncer autre conducteur

Par **jacques7512**, le **23/07/2021 à 09:24**

Bonjour, rnrnJe voudrais savoir dans quelle limite je peux faire trainer la procédure (relative à une amende pour excès de vitesse) par la dénonciation de conducteur, en multipliant celles-ci, de manière à se refiler la patate chaude ? Y-a t'il une jurisprudence sur ce point ? rnrnMerci par avance pour votre éclairage.rnJacques

Par **amajuris**, le **23/07/2021 à 09:47**

bonjour,rnrnlorsque vous recevez l'avis de contravention , vous pouvez indiquer que vous n'étiez pas le conducteur du véhicule mis en cause.rnrnsalutations

Par **Visiteur**, le **23/07/2021 à 13:59**

BonjourrnrnVous voulez dire désigner un autre conducteur, qui désignerait un 3ème, etc...?rnrnQuel sera le dernier qui devra payer l'amende et supporter le retrait de points ?rnrnIl vaut mieux éviter car cela peut vous mener au tribunal...